



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté

Égalité

Fraternité

Comité académique de lutte contre la précarité **Retours d'expérience**

Webinaire du 1^{er} mars 2024

Plateforme d'Observation sociale Occitanie - *POS-Occitanie*

Une initiative/instance nécessaire

Cf. Plan grande pauvreté et Pacte des solidarités

Contexte

- I. Instruction gouvernementale relative à la résorption des campements illicites et bidonvilles (circulaire du 25/01/2018)
- II. Mesures de non reconduction des hébergements d'urgence en vigueur en août dernier
- III. Courrier du 18 octobre 2021 de la DGESCO adressé aux recteurs d'académie : Accompagnement vers l'école et soutien à la scolarisation des enfants vivant en situation de grande précarité et en habitat informel (bidonvilles, squats, rues, hôtels sociaux...)

→ Finalités

1. **S'assurer de la « scolarisation des enfants et des jeunes mineurs, enjeu essentiel pour l'insertion des générations futures »**
2. **Veiller au respect de l'assiduité scolaire, favoriser la persévérance scolaire (pour faire référence au premier degré) et prévenir le décrochage scolaire**
3. **Mettre en œuvre des ressources et dispositifs d'accompagnement à la scolarité en partenariat avec le tissu associatif**

→ Enjeux

1. **Mobiliser les associations (ATD Quart monde, associations locales de parents d'élèves, etc.) pour éviter l'amalgame entre pauvreté et désintérêt pour la scolarité, et pour faire connaître à tous les enseignants la réalité concrète de la grande pauvreté**
2. **Identifier les dispositifs appropriés qui peuvent aider les familles et les enseignants dans l'École et en-dehors de l'École à surmonter les obstacles à la scolarisation et à la réussite scolaire**
3. **Assurer le suivi et l'évaluation des actions et procédures mises en place**

Installation du comité de pilotage académique de lutte contre la précarité

15 mars 2023

Objectifs

- ✓ Participer au recensement et au diagnostic des besoins (partage de données appelant à une convention)
- ✓ Orchestrer au sein des comités de pilotage des orientations de la feuille de route académique
- ✓ Collaborer avec les associations pour coordonner les actions
- ✓ Déterminer une méthodologie de suivi harmonisée
- ✓ Clarifier des modalités de relais départementaux et des procédures en cas de situation d'urgence
- ✓ Rechercher des modes de financement et d'accompagnement logistique en appui des actions menées

Membres du COPIL restreint

Secrétaire générale académique adjointe, Directrice du CASNAV, Directrice académique adjointe 31, Conseillères techniques du recteur (infirmière, médecin et assistante sociale), IEN et chargées de mission « lutte contre la précarité », coordonnatrice EFIV, Précarité, EANA, IEN

Membres du COPIL élargi

Membres du comité de pilotage restreints, Commissaire régional de lutte contre la précarité, Directeur du SIAO, Conseiller éducation et droits de l'enfant à la DIHAL, Directrice du pôle insertion sans hébergement- association Espoir, et sa cheffe de service, Coordonnateur de l'association Rencontre Nous, représentants de la Caisse des Ecoles et d'ATD Quart-monde, Directrice de l'école privée Saint Joseph La Salle de Toulouse, ARS, DDETS ou DRETS pour l'académie.

Réunions biannuelles des comités de pilotage élargi adossées à des comités de suivi technique

État des lieux en 2023/2024

**Recensement des enfants en grande
précarité en Haute-Garonne
Collecte et partage de données
(RESANA)**

**Accompagnement à la scolarité via les
médiateurs scolaires EN et associatifs**
614 élèves suivis
(janvier 2024 contre 489 en 2022/2023)
Fonds « plan pauvreté »
**Feuille de route relative à la gestion de ce
fonds**

**Signalement des élèves
en très grande précarité
et/ou à la rue via les IEN/**
206 élèves concernés dont 147 rescolarisés/scolarisés
Fonds exceptionnels alloués par E. Pélisson
Aide exceptionnelle supplémentaire
Dépistage santé (8 jeunes)

Un comité à l'épreuve des faits et des urgences

→ Une rentrée sous-tension et une mobilisation de collectifs associatifs

1. Réseau d'alerte et mobilisation des personnels de l'éducation pour une gestion anticipée des situations
2. Mobilisation des autorités compétentes
3. Concertation au sein comité de pilotage en vue de la formalisation de procédures (recensement des besoins et localisations des élèves)

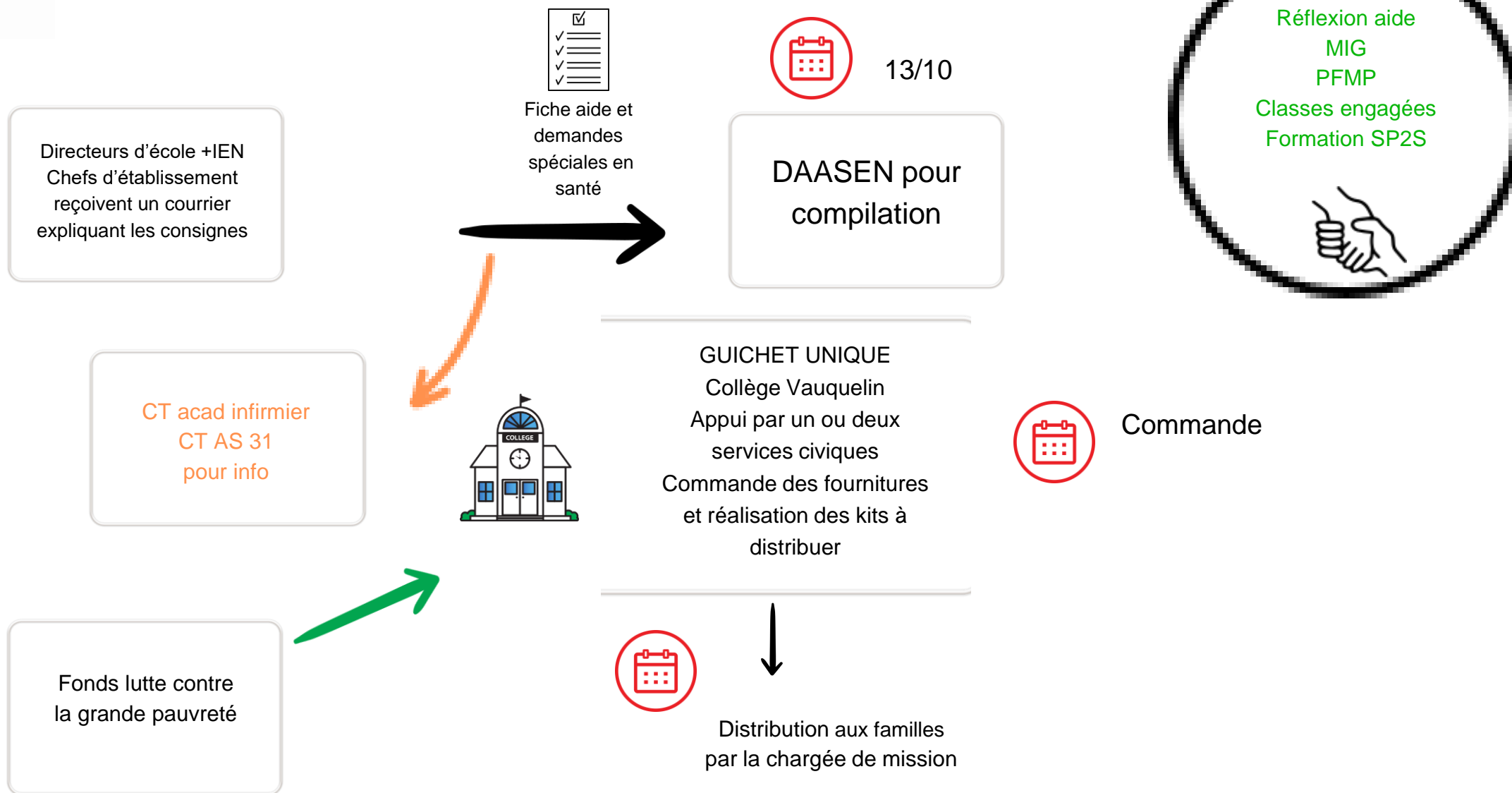
→ Des réponses et des actions à formaliser et coordonner

1. Au sein du comité de pilotage : formalisation de procédures et difficile mise en œuvre logistique
2. Au sein des différentes instances : DDETS, SIAO, Préfecture, EN

→ Ressources mises à disposition :

1. Fonds d'aide exceptionnels par le Commissaire régional à la lutte contre la pauvreté
2. Recrutement RH impératif mais tardif

Procédure mise en place pour venir en aide aux élèves en situation de grande précarité



Problématiques soulevées

→ La formalisation de procédures interministérielles

La coordination raisonnée entre différents acteurs : Education nationale, DDETS, SIAO, Préfecture, collectivités territoriales notamment les mairies, le CD 31, la Région

La question de la communication inter instances, vers les personnels de l'Education et vers les familles La gestion de situation de crise (occupation d'école, manifestation ...) en matière de délégation de compétences, de logistique, de ressources humaines

→ La gestion des fonds alloués

→ L'intégration du volet social dans le projet d'école et d'établissement et la mobilisation des fonds sociaux

→ Le dépistage infirmier

→ L'approche pédagogique de la réussite éducative à concilier avec prise en charge sociale

→ La formation des personnels à la problématique de la grande précarité

→ La formation des psyEN (interculturalité)

Laurence.labatut1@ac-toulouse.fr

Anne.faurie-herbert@ac-toulouse.fr